



HAL
open science

Paysages et usages du lac de Saint-Andéol (Lozère)

Bernard Alet, Alexandra Angeliaume-Descamps, Gérard Briane, Bertrand Desailly

► **To cite this version:**

Bernard Alet, Alexandra Angeliaume-Descamps, Gérard Briane, Bertrand Desailly. Paysages et usages du lac de Saint-Andéol (Lozère): Deuxième partie: un haut lieu écologique entre usages et mesures de protection. Patrimòni, 2018, 74, pp.3-9. hal-03635225

HAL Id: hal-03635225

<https://hal.science/hal-03635225>

Submitted on 8 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Paysages et usages du lac de Saint-Andéol

(Lozère)

Deuxième partie : un haut lieu écologique entre usages et mesures de protection

Texte : Bernard ALET, Alexandra ANGÉLIAUME-DESCAMPS, Gérard BRIANE et Bertrand DESAILLY, maîtres de conférences au Laboratoire GEODE UMR 5602 CNRS, Université Toulouse Jean Jaurès.

Dans une première partie (Patrimòni n°73), nous nous étions attachés à retracer l'histoire des paysages du lac de Saint-Andéol, lac glaciaire du plateau de l'Aubrac lozérien, tout en rappelant les croyances et les rituels passés, les premières investigations scientifiques et les usages du lac et de ses berges, entre valorisation des ressources économiques et aménités paysagères. Ce premier article avait permis de mettre en avant des vecteurs d'attachement concourant à une patrimonialisation du lieu.

Dans cette seconde partie, c'est un autre facteur d'attachement et de patrimonialisation qui va être évoqué, la richesse naturelle, faunistique et floristique du lac et de ses abords, qui a apporté au site diverses reconnaissances. Cette richesse est le fruit de pratiques anciennes ou nouvelles, qui peuvent constituer ou non des facteurs d'entretien de cette diversité : certains usages actuels comme le tournage de films valorisent le site sans lui porter atteinte, alors que la collecte sauvage de plantes par des touristes peut lui porter préjudice. Il s'agit néanmoins d'un patrimoine reconnu, qui de ce fait est l'objet de diverses politiques publiques de gestion de la biodiversité, dans le but d'en préserver la richesse.



1 - Une riche biodiversité avec au premier plan une mégaphorbiaie à aconit napel et reine des prés (Cliché : Gérard BRIANE)

I. Un patrimoine naturel, remarquable, reconnu et labellisé

1. Des habitats naturels bien préservés

Le lac de Saint-Andéol et ses abords présentent une grande diversité de milieux naturels représentatifs de l'Aubrac. C'est sur la qualité et la bonne conservation de ces milieux qu'a reposé le classement Natura 2000¹ du plateau de l'Aubrac Lozérien en avril 2002 (Code FR 910 1352). Ces habitats sont tous situés à l'étage montagnard, selon la nomenclature de la carte de végétation de Gaussen (1963) Dix-neuf habitats naturels du lac et de ses abords ont été

recensés : en particulier, cinq sont considérés comme prioritaires selon l'annexe I de la Directive européenne Habitat/Faune Flore. Parmi les habitats naturels déterminants de cette annexe, on trouve les tourbières hautes actives, les tourbières de transition et leurs tremblants, les dépressions sur substrat tourbeux à *Rhynchosporium*, les eaux dormantes dystrophes², les gazons d'isoètes euro-sibériens, les prairies à molinie, les pelouses à nard raide...

1 - Natura 2000 est un réseau européen institué par la directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages (plus connue en tant que directive habitats, faune/flore), du 21 mai 1992. Il rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale (faune et flore exceptionnelles) et a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

2 - Eaux riches en matières humiques brunes en suspension, matière organique, non décomposée s'accumulant.

2. Une flore spécifique aux lacs d'origine glaciaire

Le lac et son environnement immédiat présentent une flore originale et riche. Plusieurs espèces végétales bénéficient d'un statut de protection aux points de vues national ou régional.

Dans le lac, on peut observer deux espèces d'isoètes (*Isoetes lacustris*, *Isoetes echinospora*) et la littorelle (*Littorella uniflora*). Le fluteau nageant (*Luronium natans*) est une espèce aquatique très localisée sur le lac (non revue récemment). Dans les zones humides proches, on peut citer *Drosera rotundifolia*, *Aconitum napel*, *Aconitum anthora*, *Pedicularis foliosa*, ces deux dernières espèces étant très rares et très localisées en Lozère.



2- *Aconitum anthora* (Cliché : Gérard BRIANE)



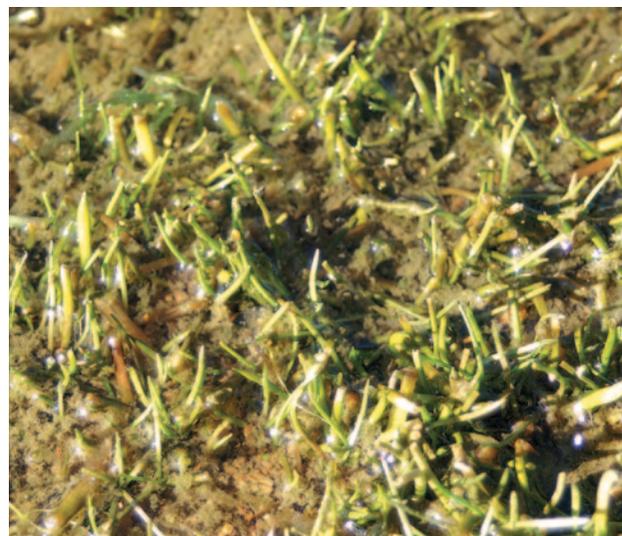
3- *Gentiana pneumonanthe* (Cliché : Gérard BRIANE)

Fig. 11 : Tableau de quelques espèces de plantes et d'oiseaux du lac de Saint Andéol et de ses abords

Flore aquatique	Flore terrestre	Oiseaux
<i>Littorella uniflora</i> (fig. 5)	<i>Arnica montana</i>	Héron cendré
<i>Isoetes lacustris</i>	<i>Doronicum austriacum</i>	Poule d'eau
<i>Isoetes echinospora</i>	<i>Hypericum quadrangulum</i>	Râle d'eau
<i>Menyanthes trifoliata</i> (fig. 7)	<i>Thalictrum aquilegifolium</i>	Mouette rieuse (fig. 9)
<i>Nuphar lutea</i> (fig. 6)	<i>Aconitum Napellus</i>	Balbuzard pêcheur
<i>Nuphar pumilus</i>	<i>Aconitum anthora</i> (fig. 2)	Grèbe huppé (fig. 10)
<i>Phragmites australis</i>	<i>Drosera rotundifolia</i>	Grèbe castagneux
<i>Potentilla palustris</i>	<i>Pedicularis foliosa</i>	Goéland leucophée
<i>Iris pseudoacorus</i>	<i>Pedicularis sylvatica</i>	Chevalier guignette (fig. 11)
<i>Ranunculus fluitans</i>	<i>Parnassia palustris</i> (fig. 4)	Bécassine des marais
<i>Scheuchzeria palustris</i>	<i>Eriophorum angustifolium</i>	Petit gravelot



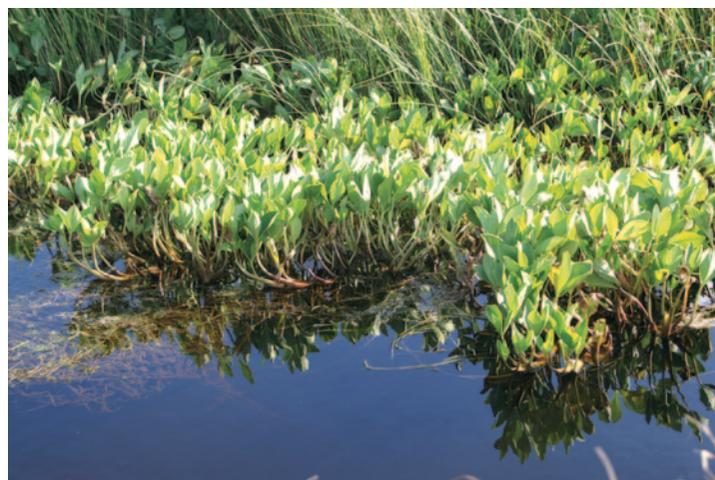
4- *Parnassia palustris* (Cliché : Gérard BRIANE)



5- *Littorella uniflora*, espèce protégée au niveau national (Cliché : Gérard BRIANE)



6- *Nuphar lutea* (Cliché : Gérard BRIANE)



7- *Menyanthes trifoliata* (Cliché : Gérard BRIANE)



8- Couple des Sarcelles d'hiver, la femelle est à gauche (Cliché : Thierry VERGÉLY)



9- Mouette rieuse avec son plumage d'hiver (Cliché : Thierry VERGÉLY)



10- Grèbe huppé (Cliché : Thierry VERGÉLY)



11- Couple de Chevaliers guignette (Cliché : Thierry VERGÉLY)

3. Une faune originale

Le lac de Saint-Andéol et ses abords se caractérisent par plusieurs "ceintures" de physionomies aquatiques et végétales selon la profondeur de l'eau et l'hygrométrie locale.

En premier lieu, le lac lui-même, que ce soit sur les eaux libres ou dans la végétation émergée (notamment dans la phragmitaie³ située à l'exutoire du lac), attire chaque année une avifaune aquatique souvent spectaculaire : des oiseaux migrateurs hivernants soit occasionnels voire exceptionnels comme les plongeurs (arctique, imbrin, catmarin), soit réguliers comme les canards (siffleur, chipeau, colvert, pilet, souchet, milouin, morillon, sarcelles d'hiver (fig. 8) et d'été), le grand cormoran, le héron cendré, la mouette rieuse, le goéland leucophaée... Le lac abrite également des oiseaux migrateurs de passage comme de nombreuses espèces de chevaliers, bécasseaux... et même le rare balbuzard pêcheur. Plusieurs espèces d'oiseaux s'y reproduisent plus ou moins régulièrement selon les années, tels que les grèbes huppé et castagneux, le râle d'eau, la poule d'eau, le petit gravelot, le chevalier guignette. En particulier, un couple de grèbe huppé accompagné d'un juvénile y a été observé en août 2016.

Ensuite, dans les milieux prairiaux humides qui bordent le lac, nichent selon les années des oiseaux aussi caractéristiques que le vanneau huppé, le pipit farlouse ou pipit des prés, le tarier des prés. On peut y observer en période de migration la bécassine des marais et le courlis cendré.

Enfin, dans les pâturages autour du lac de Saint-Andéol, se reproduisent des oiseaux montagnards comme le traquet motteux et le pipit spioncelle, espèces caractéristiques des estives d'altitude. Ce sont aussi des terrains de chasse privilégiés pour le milan royal et les faucons hobereau et crécerelle.

Hormis les oiseaux, un mammifère aquatique emblématique est de retour : la loutre d'Europe recolonise les lacs et cours d'eau qu'elle avait désertés il y a quelques décennies.

Les batraciens et les reptiles sont également nombreux, notamment le lézard vivipare. À notre connaissance, il n'y a pas de poissons et d'invertébrés protégés spécifiques au lac.

Une biodiversité qui renforce l'attrait paysager et contribue aux usages comme les loisirs... Force est de constater que cette biodiversité s'accompagne, s'accommode, fluctue, se nourrit des usages du lac, certains étant des facteurs d'entretien et de permanence, d'autres des facteurs de régression voire de disparition... Ainsi le pastoralisme et la présence des bovins sur les berges du lac s'inscrivent dans la continuité et le maintien alors que les investigations des chercheurs ou les fréquentations récréatives peuvent de leur côté générer des atteintes.

3 - Zone humide où poussent les phragmites, communément appelées roselières..



12- Phragmitaie et végétation flottante à potamot (Cliché : Gérard BRIANE)

II. Des usages traditionnels qui perdurent

1. Un pastoralisme toujours bien vivant

« Prendre vache en estive » telle est l'expression consacrée par Monsieur Jean Paul Serre lorsqu'il évoque cette pratique ancienne mais encore très ancrée, associant toujours les mêmes usagers fidèles depuis de nombreuses années comme le fait Mme Marie Godin Delagrance.

Le pâturage saisonnier sur les berges du lac et le recours au lac comme point d'abreuvement est en effet une pratique ancienne et encore largement sollicitée, les animaux s'abreuvent au bord du plan d'eau et des ruisseaux attenants.

Ces usages traditionnels de pâturage et de transhumance sont confirmés par de nombreux témoignages : « On a des gars acharnés pour mettre des bêtes chez nous, ils ont beaucoup de prés de fauche mais du 15 juin au 15 août ils ne savent pas où les mettre, ils viennent chez nous, beaucoup de parcelles sont prises par ces bêtes de l'Aveyron ». Ils insistent sur l'intérêt économique de cette pratique « la pension est élevée, et ici les gens ne sont pas vendeurs, pas de baux, tout se passe de la main à la main », mais aussi

sur l'intérêt productif avec des herbages ne nécessitant pas d'amendement et ayant de bons rendements si on respecte la charge en bête par unité de surface.

En relation avec le pâturage saisonnier nous pouvons évoquer quelques pratiques comme la fertilisation des parcelles. Certains éleveurs précisent apporter 1,5 tonnes d'engrais pour 250 ha dans les parcelles chargées au niveau du pâturage ; mais autour du lac rien n'est ajouté ; ce qui va dans le sens de la préservation de la qualité des eaux. Concernant le chaulage, « on n'a pas touché à cela, il y a des gens qui en ont fait ». Certains ont pratiqué le chaulage des pâturages et l'ont ensuite regretté.

2. Un intérêt piscicole apprécié

Comme le pâturage, la pêche relève de pratiques traditionnelles conservées. L'empoissonnement par du gardon par le passé est évoquée par Mme Dominique Sauvage; plus récemment ce sont des truites et des brochets qui ont été introduits suite à la location du lac : « Un jour un ami a

mis un filet, il a sorti des carpes magnifiques et des anguilles délicieuses ».

Plus généralement, on y pêche des gardons et des carpes. Dans la pratique, l'accès à l'étang pour la pratique de la pêche n'est pas autorisé mais toléré.

III. De nouveaux usages liés à un cadre d'exception

1. Un tourisme plus ou moins bien maîtrisé

L'usage du lac comme espace de loisir est plus récent. Il ne semble pas y avoir de chasseurs réguliers, mais des pêcheurs et des baigneurs sans réelle autorisation selon les ayant-droits: « *Il y a du monde, il y a des jours avec 30 voitures sur la route, ça attire du monde* ».

Sans s'opposer à cette pratique, ils en dénoncent toutefois les effets négatifs sur le lac et les pratiques de pâturage : « *Ils ne nous dérangent pas mais ils démolissent un peu les clôtures, ce n'est pas un gros problème, ceux qui descendent avec une glacière, ils boivent une bière ou deux, laissent des bouteilles, des serviettes, on ramasse de tout, c'est un lac privé quand même ils pourraient demander l'autorisation [...] le tourisme* ».

2. Des usages insolites

Plus original mais aussi moins fréquent, au cours des dernières décennies, le lac a servi et sert encore de cadre et de décor à plusieurs ouvrages iconographiques sur l'Aubrac, à des manifestations culturelles (notamment un colloque de littérature), ainsi qu'à plusieurs tournages de films, notamment en 1986, « *37,2° le matin* » de Jean-Jacques Beineix avec Béatrice Dalle, Jean-Hugues Anglade et Gérard Dar-

mon, puis en 1996, « La Belle Verte » de Coline Serreau avec Vincent Lindon, Marion Cotillard et Patrick Timsit (film de science-fiction sur le Paradis terrestre).

mon, puis en 1996, « *La Belle Verte* » de Coline Serreau avec Vincent Lindon, Marion Cotillard et Patrick Timsit (film de science-fiction sur le Paradis terrestre).

Loin de nuire à la biodiversité et au paysage, ces derniers contribuent à faire connaître ce lieu d'exception par ailleurs protégé (Natura 2000...).

Probablement sans rapport direct avec le tourisme, certains acteurs évoquent le vol de gentianes et la dégradation ou le prélèvement des anémones.

IV. Les mesures de protection et de gestion

1. Les mesures de gestion et de protection : ZNIEFF, Natura 2000 et MAE

Comme de nombreux lieux à haut intérêt faunistique et floristique en France, tels que des fonds de vallées, des prairies humides, des mares, les lacs d'Aubrac sont reconnus dans le cadre des politiques nationales et européennes de préservation de la nature. Ainsi au cours des dernières décennies, plusieurs outils et instruments de protection sont venus se juxtaposer permettant de mettre en place des aides financières dans le cadre des mesures agri-environnementales.

Au titre de son intérêt écologique, dans un premier temps, l'ensemble des lacs glaciaires a bénéficié de la désignation en ZNIEFF¹ de type I.

Au regard de ces écosystèmes aquatiques, le lac de Saint-Andéol et son proche environnement est aussi classé dans l'inventaire des zones vertes définies dans le SDAGE² Adour-Garonne depuis 2006.

Dans un autre registre, le lac de Saint-Andéol est par ailleurs classé à l'inventaire des sites³ au titre de la Loi du 2 mai 1930 depuis le 2 novembre 1942, tout comme le Lac de Salhiens et la Cascade du Déroc.



Fig 13 : Lac des Salhiens (Cliché : Gérard BRIANE)

1 - Une ZNIEFF est une Zone Naturelle d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique. Il s'agit d'un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable et dont le zonage est élaboré en France depuis 1982.

2 - Les zones vertes sont des écosystèmes aquatiques et zones humides remarquables qui méritent une attention particulière et immédiate à l'échelle du bassin. Ces zones vertes sont fixées par une liste dans le SDAGE. Les SDAGE, Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, ont été institués par la loi sur l'eau de 1992 et sont des documents de planification qui fixent pour six ans les orientations permettant d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état * des eaux".

3 - L'inventaire des sites permet de classer ou d'inscrire, depuis la loi de 1930, des sites remarquables du point de vue naturel ou paysager.

Sur un tout autre volet, dans le cadre des Mesures Agri-Environnementales (MAE) de la PAC, dès les années 1990, ont été lancées des « Opérations Locales Agri-Environnementales » nommée « Montagnes d'Aubrac » (1994) permettant d'attribuer des aides aux agriculteurs afin de préserver les milieux humides (ainsi 300 ha ont été contractualisés sur le plateau lozérien, permettant de réduire la pression agricole).

Au cours des années 2000, l'Aubrac bénéficie du zonage réseau européen Natura 2000 (code FR 910 1352) pour la conservation de sites.

Depuis novembre 2012, l'Aubrac Lozérien, caractérisé par une richesse paysagère, faunistique et floristique importante, issue de son passé volcanique, glaciaire mais aussi agricole, bénéficie d'une Charte Natura 2000⁴ qui s'applique à l'ensemble du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac ». Ce site a pour ambition la préservation et la valorisation de ces habitats naturels et espèces remarquables. Ainsi deux inventaires successifs ont permis d'identifier et de cartographier les différents habitats et les espèces végétales d'intérêt communautaire : la ligulaire de



Fig 14 : la cascade du Déroc Cliché : Sylvie BOURLEAUD

Sibérie et le fluteur nageant qui se trouvent sur le plateau, non loin du lac. Le site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » inventorie également 4 espèces animales d'intérêt communautaire (Puech F., 2010 et www.nasbinals.fr/natura/images/stories/natura/bulletin/charte%20n2000-dec2012.pdf), toutes aquatiques et vivant dans les eaux courantes: la loutre, la moule perlière, l'écrevisse à pattes blanches, et le chabot.

2. Le projet de parc naturel régional de l'Aubrac (PNRA)

Cette idée a émergé au début des années 2000, notamment sous l'impulsion de l'Aveyronnais André Valadier, fondateur de la coopérative fromagère « Jeune Montagne » à Laguiole et aujourd'hui animateur de l'association de préfiguration du Parc.

En mai 2005, l'association lozérienne de réflexion en vue de la création du PNR voit le jour. En mai 2006, une réunion interdépartementale et interrégionale a lieu à Aubrac pour présenter le projet de PNRA. En juillet 2008, il est confirmé par les différentes parties la volonté de créer le parc.

Aujourd'hui, le zonage et la charte ont été validés et le PNRA est en attente de création par le ministère de l'environnement (probablement au printemps 2018).



Fig 15 : Lac de Souveyrols (Cliché : Gérard BRIANÉ)

4 - La Charte Natura 2000 est un document annexé au Document d'Objectifs du site et comporte un ensemble d'engagements qui constituent des bonnes pratiques dont la mise en oeuvre n'est pas rémunérée. Les engagements prévus par la charte Natura 2000 peuvent faire l'objet de contrôles, formulés de manière simple dans la charte. Le Documents d'Objectifs, en revanche, un document de référence, fixe les objectifs de conservation de la biodiversité pour chaque site avec la liste des mesures et des indemnités ouvrant sur des contrats (DOCOB)

Conclusion : Les différentes représentations du lac, entre attachement au lieu et patrimonialisation

Le lac et ses berges constituent une ressource non seulement économique, mais aussi patrimoniale, territoriale et socio-récréative dans un lieu relativement calme et retiré. Plusieurs représentations se côtoient et renvoient à différentes formes d'attachement au lac et à son environnement : pour les éleveurs, un attachement à un espace sûr garant de leur activité d'élevage dans un contexte de changement climatique et de fluctuation des prix agricoles; pour les promeneurs, un attachement au paysage et à la quiétude, espace de détente, immensité et sérénité...

Élément remarquable du paysage de l'Aubrac, le lac de Saint-Andéol en est aussi une illustration de la permanence. « Ô temps ! suspends ton vol... »

Le célèbre vers de Lamartine, ouvrant sur l'évocation du décor grandiose du lac du Bourget, pourrait qualifier aussi l'ambiance calme et sereine émanant du plan d'eau lozérien.

Objet hier comme aujourd'hui de multiples usages, le lac de Saint-Andéol leur doit, tout autant qu'à la nature, sa richesse et sa beauté. Richesse et beauté fragiles cependant, méritant d'être protégées.



Fig 17 : Lac de Saint-Andéol (Cliché : Bertrand Desailly)

De ce point de vue, le caractère privé du lac comme la difficulté de stationner à proximité sont plutôt bénéfiques, le défendant d'une trop forte fréquentation qui pourrait en altérer la valeur écologique et l'attrait paysager.

Mais c'est sans aucun doute le maintien de l'activité traditionnelle d'élevage qui constitue le meilleur garant de la sauvegarde de ce joyau de l'Aubrac. Tant qu'il y aura des bêtes...

BIBLIOGRAPHIE :

- CLAVEL L.-À., 1856. Traité pratique et expérimental de botanique : histoire naturelle des plantes, arbres, arbrisseaux, sous-arbrisseaux, arbustes, herbes, gazons..., tome 2. Paris : L. Vivès, 444 p.
- CLERC P., 2004. Haut lieu. *Hypergéô*. [En ligne : www.hypergeo.eu/spip.php?article144]. Disponible sur : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article144#>
- FAU L. (Dir.), 2006. Le lac de Saint-Andéol (Marchastel-48), rapport de prospection, 34 p.
- FAU L. (Dir.), 2007. Le lac de Saint-Andéol (Marchastel-48), rapport de prospection thématique, 64 p.
- FAU L. et al., 2010. Le lac de Saint-Andéol en Aubrac. Essai d'interprétation de l'ensemble culturel. *Archéologie du Midi médiéval*, tome 28, p. 3-31.
- GARRIGOU P., 1872. Sur les bois incisés du lac de Saint-Andéol. *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 7, p. 347-352.

- GAY M.J., 1861. Une excursion botanique à l'Aubrac et au Mont-Dore. Principalement pour la recherche des Isoetes du plateau central de la France. *Bulletin de la Société Botanique de France*, p. 508-513.
- MALAFOSSE M.L., 1901. Le pays d'Aubrac et le plateau des lacs. *Société de géographie de Toulouse*, n°4, p. 237-304.
- Projet de parc naturel régional de l'Aubrac. *Charte forestière de l'Aubrac 2015-2019*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.projet-pnr-aubrac.fr/fr/le-projet/documents/Charte-forestiA-re-de-l-Aubrac.pdf>
- PRUNIERES P., 1888. Bois rongés par les castors du lac de Saint-Andéol. *Association française pour l'avancement des sciences*, 16^{ème} session, p. 692-693.
- SAINTYVES P., 1933. Un exemple de persistance des anciens rites dans le culte des eaux. Le lac Saint-Andéol. *Revue anthropologique*, p. 149-155.

WEBGRAPHIE

- www.geoportail.gouv.fr/donnees/photographies-aeriennes
- www.projet-pnr-aubrac.fr

Remerciements

Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Dominique SAUVAGE, propriétaire du lac, M. Jean-Paul SERRE, M. André PAGES, Mme Marie GODIN DELAGRANGE, éleveurs, M. Alexandre MALINGE (Animateur Natura 2000) et M. Étienne HÉRAULT (Projet PNR Aubrac).